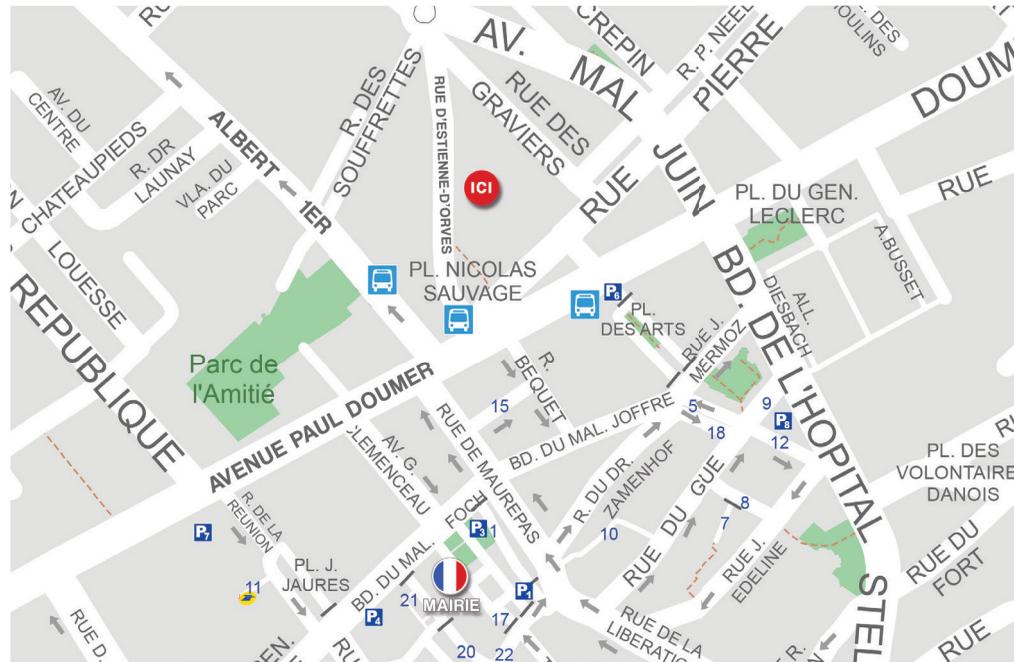


CENTRE ROBERT-DEBRÉ

10 ter, rue d'Étienne-d'Orves

 Arrêts de bus



ACCÈS

TRANSPORTS EN COMMUN

RER A : station «Rueil-Malmaison»

BUS : lignes 144, 163, 244, 258, 467 - **arrêt** «Rueil-ville» ou «Albert 1^{er}»

MAISON DE L'AUTONOMIE

10 ter, rue d'Étienne d'Orves

92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 41 39 88 00

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

ccas-rueilmalmaison.fr

VISITE D'UN LOGEMENT ADAPTÉ « L'APPARTEMENT TÉMOIN »

UN LIEU DE PRÉVENTION, DE CONSEILS ET D'ÉCHANGES



- ▶ En toute autonomie
- ▶ En toute sécurité
- ▶ En toute facilité

À LA MAISON DE L' AUTONOMIE

10 ter rue d'Estienne d'Orves

L'appartement témoin est la reproduction d'un logement qui présente des solutions simples d'aménagement du domicile pour **bien vivre chez soi en toute sécurité.**

Des aides techniques, médicales ou non, sont exposées dans les différentes pièces (une entrée, un salon, une cuisine, une chambre, une salle de bain et des sanitaires) pour vous aider à trouver l'aménagement qui vous **facilitera le quotidien.**

UN APPARTEMENT OUVERT AU PUBLIC

ATELIER « MON LOGEMENT BIEN ADAPTÉ »

2 fois par mois le mardi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h.

La Maison de l'Autonomie vous propose des visites de l'appartement témoin par une conseillère en aides techniques, avec démonstration du matériel permettant :

- › d'avoir des conseils utiles pour vivre chez soi en toute sécurité,
- › de vous documenter sur les outils facilitant la vie quotidienne,
- › d'anticiper et de préparer l'adaptation future de votre logement.

PERMANENCES ERGOTHÉRAPIE

Un professionnel sera également présent afin de :

- › nous faire part de vos difficultés et vous apporter une réponse individualisée
- › réaliser une étude à votre domicile et vous suggérer des solutions adaptées à votre environnement (soumis à des conditions de ressources)
- › vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

PERMANENCES CONSEIL HABITAT

Un référent de l'association SOLIHA (Solidarité pour l'habitat), spécialisé dans l'amélioration de l'habitat, pourra vous accompagner dans vos démarches administratives. (soumis à des conditions de ressources)

Inscription conseillée (places limitées) auprès de l'accueil de la Maison de l'Autonomie.

Tél. : 01 41 39 88 00

En dehors de cet atelier, l'appartement reste à votre disposition sur simple demande auprès de l'accueil. Un agent de la Maison de l'Autonomie vous le fera alors visiter.

UN APPARTEMENT OUVERT AUX PROFESSIONNELS

Cet espace est également un outil pédagogique.

Il peut être mis à disposition pour l'organisation d'évènements professionnels (sensibilisation, démonstration, formation) vers les personnels hospitaliers, les auxiliaires de vie, les aidants familiaux, les travailleurs sociaux, les architectes, les établissements scolaires, les structures d'accueils enfance et jeunesse, les associations...

Pour obtenir plus de renseignements et prendre un rendez-vous, contactez l'accueil de la Maison de l'Autonomie (dont les coordonnées figurent au dos).

